

PRODUCTION INDÉPENDANTE ARTISANALE

ACTE D'ASSOMPTION D'OBLIGATIONS

ENTRE

Prénom et nom

Personne morale (s'il y a lieu)

Adresse - N° civique et rue

Ville et Province Code postal

N° membre SARTEC Téléphone

N° assurance sociale N° TPS

N° TVQ

appelé l' « auteur »

ET

Dénomination de l'entreprise

Adresse - N° civique et rue

Ville et Province Code postal

Représentée par : Nom Téléphone

Dûment autorisé et ayant pour fonction : Titre :

appelé le « producteur »

ATTENDU QUE le producteur a conclu avec l'auteur un contrat pour l'écriture d'un scénario pour une œuvre de fiction ou documentaire, incluant le cas échéant un contrat pour la recherche, intégrant les dispositions du contrat-type SARTEC pour la production artisanale indépendante ;

Date du contrat :**Titre provisoire de la production :**

ATTENDU QUE le producteur souhaite transférer à l'acquéreur les droits issus du contrat avec l'auteur et que l'acquéreur consent à s'obliger à respecter, en lieu et place du producteur, toutes les obligations contractées à l'endroit de l'auteur aux termes du contrat, incluant toutes les dispositions du contrat-type SARTEC pour la production artisanale indépendante qui en fait partie intégrante, le tout selon l'article 7.10 de ce contrat-type SARTEC ;

ATTENDU QUE l'acquéreur n'est pas un producteur lié par une entente collective intervenue entre la SARTEC et une association de producteurs ;

ATTENDU QUE les parties consentent à ce que les droits et obligations du producteur soit assumés par l'acquéreur à l'entière exonération du producteur à compter du transfert.

LES PARTIES AUX PRÉSENTES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

1. Le producteur transfère à l'acquéreur les droits qui lui résultent du contrat avec l'auteur, notamment les droits d'auteur qui lui ont été consentis aux fins de la production selon le contrat-type SARTEC pour la production artisanale indépendante, et l'auteur donne son consentement à ce transfert.
2. L'acquéreur assume, à compter de la signature du présent acte, toutes les obligations contractées par le producteur à l'endroit de l'auteur, en lieu et place du producteur et comme s'il avait contracté à l'origine, et il s'engage, à titre de nouveau producteur, à respecter toutes les obligations prévues au contrat-type SARTEC pour la production indépendante.
3. Sans limiter la généralité de ce qui précède, l'acquéreur s'engage à payer toutes les sommes dues à l'auteur ou, à l'échéance, qui deviendront exigibles aux termes du contrat, notamment les cachets d'écriture, le cachet de production et tous autres cachets et redevances.
4. À compter de la signature des présentes, l'auteur relève le producteur de toutes les obligations aux termes du contrat qui sont désormais assumées par l'acquéreur.

5. Le présent acte entre en vigueur lorsqu'il est signé par toutes les parties en quatre exemplaires, chacune en conservant un, et que le quatrième exemplaire a été reçu par la SARTEC.

Signé à le 200

Nom du producteur (en lettres moulées)

L'acquéreur (en lettres moulées)

Signature du producteur

Signature de l'acquéreur

Nom de l'auteur (en lettres moulées)

Signature de l'auteur